

CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 22 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux Mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick MEUNIER, Maire.

Présents : Patrick MEUNIER - Sandra ARCHIMBAUD - Sandrine DOMINGUES - Vincent GLON - Marc-Antoine FABRE - Vincent LAURAND - Jérémy THEVENET- Sarah THEVENET – Véronique GERBE - Valérie VERNAY - Christophe DALLERY

Absents : Serge PETIT

Secrétaire : Valérie VERNAY

le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu.

2024-05-01 matériel service technique (balayeuse et échafaudage)

Monsieur le Maire fait part au conseil que le service technique est dépourvu de certains matériels pour mener à bien ses missions et notamment une balayeuse pour la voirie et un échafaudage pour l'entretien ou la rénovation des bâtiments communaux
Une subvention pour l'acquisition de ces matériels au titre des enveloppes cantonales de solidarité pourrait être sollicitée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal:

- APPROUVE l'acquisition de matériel pour le service technique pour un montant HT de 6 850 €
Détailée comme suit : balayeuse : 3 890 € / échafaudage : 2 960 €
- SOLLICITE une subvention du conseil Départemental au titre des enveloppes cantonales de solidarité

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 24/05/24
et publication le 24/05/24

- DIT que le financement HT sera effectué pour :
 - 4 110 € par une subvention du conseil départemental
 - 2 740 € sur les fonds propres de la commune
- DIT que les crédits sont inscrits au budget au c/2188-117

2024-05-02 Installation Pompe à Chaleur - Logement T4- Mairie

Monsieur le Maire indique que la mairie ayant été réhabilitée en 2000-2001, les moyens de chauffage sont aujourd'hui à remplacer.

A des fins de modernisation et d'économie d'énergie, un programme de remplacement des chaudières a été initié avec :

- * dans un premier temps celles des logements pour passer du gaz aux pompes à chaleur puis
- * celle de la mairie qui alimente plusieurs bâtiments publics : mairie - cantine – salle d'évolution et maternelle pour passer du fioul au bois granulés (comme à l'école primaire).

Mercredi 22 mai 2024

Une subvention pour la réalisation de ces travaux, au titre des enveloppes cantonales de solidarité pourrait être sollicitée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- APPROUVE le remplacement de la chaudière gaz du T4-mairie par une pompe à chaleur air / eau pour un montant HT de 11 415.94 €
- SOLLICITE une subvention du conseil Départemental au titre des enveloppes cantonales de solidarité

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 24/05/24
et publication le 24/05/24

- DIT que le financement HT sera effectué pour :
 - 6 849.56 € par une subvention du conseil départemental
 - 4 566.38 € sur les fonds propres de la commune
- DIT que les crédits sont inscrits au budget au c/2188-104

2024-05-03

**Installation Pompe à Chaleur + chauffe-eau électrique
Logement T3- Mairie**

Monsieur le Maire indique que la mairie ayant été réhabilitée en 2000-2001, les moyens de chauffage sont aujourd'hui à remplacer.

A des fins de modernisation et d'économie d'énergie, un programme de remplacement des chaudières a été initié avec :

- * dans un premier temps celles des logements pour passer du gaz aux pompes à chaleur puis
- * celle de la mairie qui alimente plusieurs bâtiments publics : mairie - cantine – salle d'évolution et maternelle pour passer du fioul au bois granulés (comme à l'école primaire).

Une subvention pour la réalisation de ces travaux, au titre des enveloppes cantonales de solidarité pourrait être sollicitée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal:

- APPROUVE le remplacement de la chaudière gaz du T3-mairie par une pompe à chaleur air / eau + chauffe-eau électrique pour un montant HT de 10 232.74 €
- SOLLICITE une subvention du conseil Départemental au titre des enveloppes cantonales de solidarité

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 24/05/24
et publication le 24/05/24

- DIT que le financement HT sera effectué pour :
 - 6 139.64 € par une subvention du conseil départemental
 - 4 093.10 € sur les fonds propres de la commune
- DIT que les crédits sont inscrits au budget au c/2188-104

2024-05-04

Installation Pompe à Chaleur Logement T2- Mairie

Monsieur le Maire indique que la mairie ayant été réhabilitée en 2000-2001, les moyens de chauffage sont aujourd'hui à remplacer.

A des fins de modernisation et d'économie d'énergie, un programme de remplacement des chaudières a été initié avec :

- * dans un premier temps celles des logements pour passer du gaz aux pompes à chaleur puis
- * celle de la mairie qui alimente plusieurs bâtiments publics : mairie - cantine – salle d'évolution et maternelle pour passer du fioul au bois granulés (comme à l'école primaire).

Mercredi 22 mai 2024

Une subvention pour la réalisation de ces travaux, au titre des enveloppes cantonales de solidarité pourrait être sollicitée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- APPROUVE le remplacement de la chaudière gaz du T4-mairie par une pompe à chaleur air / eau pour un montant HT de 11 415.94 €
- SOLLICITE une subvention du conseil Départemental au titre des enveloppes cantonales de solidarité
 - DIT que le financement HT sera effectué pour :
 - 6 849.56 € par une subvention du conseil départemental
 - 4 566.38 € sur les fonds propres de la commune
 - DIT que les crédits sont inscrits au budget au c/2188-104

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 24/05/24
et publication le 24/05/24

2024-05-05

Couverture toit Salle E. Thévenet

La toiture du bâtiment communal regroupant la salle Eugénie Thévenet (garderie) , les gîtes et le local poubelle est défectueuse en partie ; notamment côté garderie et local poubelle donnant sur le parking de la MTL.

Par mesure de sécurité pour les utilisateurs de la salle et du local (enfants –agents-locataires et administrés) il convient de réhabiliter une partie de la toiture par un changement des tuiles- gouttières-zinc...

Une subvention pour la réalisation de ces travaux, au titre de l'enveloppe territorialisée pourrait être sollicitée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal:

- APPROUVE les travaux de couverture de la salle E. Thévenet et du local poubelle pour un montant HT de 24053.50 €
- SOLLICITE une subvention du conseil Départemental au titre de l'enveloppe territorialisée
 - DIT que le financement HT sera effectué pour :
 - 12 026.75 € par une subvention du conseil départemental
 - 12 026.75 € sur les fonds propres de la commune
 - DIT que les crédits sont inscrits au budget au c/2131-147

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 24/05/24
et publication le 24/05/24

Monsieur le Maire donne la parole à Mme F. concernant le projet d'installation d'une antenne de téléphonie au lieu-dit Beauvallon.

2024-05-06

installation d'une antenne de téléphonie

Monsieur le maire rappelle la délibération n° 2024-04-10 du 03 avril 2024 relative à la convention portant sur l'installation au lieu-dit Beauvallon d'une antenne de téléphonie,

Considérant les craintes des riverains proches concernant les ondes électro-magnétiques, la dépréciation de leurs biens, la gêne visuelle qu'engendrera une antenne de 36 m de haut

Mercredi 22 mai 2024

Considérant que d'autres parcelles avaient été pressenties pour l'installation de cette antenne de téléphonie,
Considérant que la convention n'a pas été signée,

Il demande aux membres du conseil d'annuler la délibération suscitée.

Ouïe cet exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 24/05/24
et publication le 24/05/24

- DECIDE l'annulation de la délibération n° 2024-04-10 du 03 avril 2024 relative à la convention portant sur l'installation au lieu-dit Beauvallon d'une antenne de téléphonie,

Informations diverses

Voirie : * Programme voirie 2024: la commission d'appel d'offre réunie le 14 mai a sélectionné l'entreprise Thivent pour un montant HT de
* Passage à gué : début des travaux en août avec l'entreprise Chavany

Bâtiments : * la voûte de l'église a été mise en sécurité – l'expert a été à nouveau sollicité pour le démarrage des travaux
* MTL : un diagnostic amiante/plomb a révélé la présence d'amiante sur certains joints de fenêtres et d'évier – le dossier d'autorisation de travaux pour ERP passe en commission accessibilité le 11 juin

Elections : le planning des tours de garde est remis à chaque conseiller - en rappelant que pour le dépouillement, 4 scrutateurs sont nécessaires

Questions diverses

Ecole : le conseil se positionnera lors d'une prochaine séance sur la nécessité d'un temps d'ATSEM sur la classe de GS/CP (19 élèves) sachant que les effectifs de la rentrée 2024 sont de 81 élèves répartis comme suit : 24 maternelles – 19 GS/CP – 20 CE1/CE2 et 18 CM1/CM2

CME : 2 jeunes conseillers ont pu assister à une cérémonie de mariage le 11 mai – cette expérience a été très appréciée et sera renouvelée. Une rencontre avec le CME de ST Martin La Sauveté est prévue le mercredi 29 mai et nous les recevrons le 26 juin.

Le prochain conseil municipal est programmé le mardi 25 juin à 19 h 30 et sera l'occasion de voter pour le nom de l'école en présence du CME

La séance est levée à 20 h 45